DROIT DES PARTICULIERS

Violences conjugales : qualifier les faits, protéger la victime et sanctionner

Le praticien saisi de faits de violences au sein du couple doit agir vite et sur deux terrains à la fois : la protection immédiate de la victime et la construction du dossier pénal. Les qualifications se chevauchent, les éléments de preuve sont souvent fragiles et les procédures civiles et pénales avancent en parallèle sans se coordonner spontanément. Deux heures pour clarifier les qualifications applicables, les circonstances qui aggravent la répression et les mesures de protection mobilisables. La conférence traite aussi de l'articulation avec l'instance familiale en cours et des peines susceptibles d'être prononcées.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 390 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats intervenant en droit pénal ou en droit de la famille ainsi que juristes d'associations d'aide aux victimes.

PRÉREQUIS
Pratiquer le droit pénal ou le droit de la famille.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Qualifier les faits de violences commises au sein du couple
- Identifier les circonstances aggravantes applicables
- Mobiliser les mesures de protection ouvertes à la victime
- Articuler la procédure pénale avec l'instance familiale en cours
- Anticiper les peines et mesures susceptibles d'être prononcées

03 Programme détaillé

M1 Qualifier les faits

- Nommer précisément ce qui est reproché
- Violences physiques et qualifications correspondantes
- Violences psychologiques et harcèlement au sein du couple
- Circonstances aggravantes liées au lien conjugal
- Infractions connexes fréquemment retenues
- À retenir : La qualification retenue commande la juridiction compétente et l'échelle des peines encourues.

M2 Protéger la victime

- Les mesures mobilisables sans attendre le jugement
- Mesures de protection demandées au juge
- Éviction du conjoint violent et attribution du logement
- Dispositifs de protection et d'alerte
- Coordination avec les services d'accompagnement
- Cas pratique : Construction d'une demande de protection à partir d'un dossier incomplet et d'un récit récent.

M3 Du dossier au jugement

- Ce qui emporte la décision
- Recueil et fiabilisation des éléments de preuve
- Déroulement de l'audience et place de la victime
- Peines principales et peines complémentaires
- Suites civiles et réparation du préjudice
- Mise en situation : Préparation d'une victime à son audition puis à sa déposition devant la juridiction.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 390 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr